



BAREME D'HONORAIRES RESEAU BONAPARTE

HONORAIRES DE TRANSACTION €TTC

A l'exclusion de : VEFA, Immobilier Commercial et d'entreprise

Prix de vente du bien immobilier	Honoraires TTC*
De 0 à 50.000 €	Forfait de 4.000 €
De 50.001 € à 100.000 €	7 %
De 100.001 € à 300.000 €	5 %
A partir de 300.001 €	4 %

*Taux de TVA en vigueur 20% compris

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Remarque :

Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent notamment, les prestations de constitution de dossier de vente, de service de photographie, de rédaction de mandat, de diffusion publicitaire diverse, de visites, de négociations, etc.

PACK DUO €TTC

A l'exclusion de : VEFA, Immobilier Commercial et d'entreprise

Prix de vente du bien immobilier	Honoraires TTC*
De 0 à 50.000 €	Forfait de 3.000 €
De 50.001 € à 100.000 €	6 %
De 100.001 € à 300.000 €	4 %
A partir de 300.001 €	3 %

HONORAIRES DE TRANSACTION €HT POUR STATIONNEMENT, BOXE, PARKING

Forfait de 2.000€ TTC.

HONORAIRES DE TRANSACTION €HT POUR IMMOBILIER COMMERCIAL ET D'ENTREPRISE

10% du TTC avec un minimum de 6.000 € pour vente de fonds de commerce et baux commerciaux.

MANDAT DE RECHERCHE

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, murs commerciaux, location commerces, etc. sauf VEFA)



Le barème reste inchangé et la charge des honoraires d'agence sera supportée par le mandant, soit l'acquéreur.

HONORAIRES D'ESTIMATION DE VOS BIENS IMMOBILIERS

ESTIMATION DE VOTRE BIEN :

- Gratuite si l'estimation est suivie par un mandat de vente.
- 150 € TTC si estimation seule (donation, succession, legs, etc).

HONORAIRES DE LOCATION

(Immobilier traditionnel, ancien et neuf)

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire

(Article 5 de la loi n°89-462)

1) Honoraires à la charge du bailleur :

1,2 mois de loyer hors charges + Etat des lieux sur devis

Prestations incluses dans nos honoraires :

- Promotion du bien
- Recherche de locataires
- Visites des candidats locataires
- Conseils et négociation
- Constitutions du dossier de location du locataire
- Présentation du ou des dossiers de location.

2) Honoraires à la charge du locataire

- Zone très tendue : 12€ / m²
- Zone tendue : 10€ / m²
- Zone non tendue : 8€ / m²

3) Honoraires de gestion avec notre partenaire « ma gestion locative »

<u>Offre</u>	<u>Prestations</u>
<p><u>Offre standard</u></p> <p>=</p> <p>5,90 % HT des encaissements soit 7,08% TTC des loyers hors charges</p> <p>Pour les loyers hors charges supérieur à 1.500 € / mois l'offre s'élève à 4,90% HT soit 5,88 % TTC.</p> <p>Pour les loyers hors charges supérieur à 2.000 € / mois l'offre s'élève à 3,90% HT soit 4,68 % TTC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encaissement des loyers et charges avec quittancement mensuel du locataire (appels de loyers envoyés par email chaque mois avec émission d'une quittance). - Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire. - Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email ou par courrier. - Révision annuelle du loyer et régularisation des charges. - Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande. - Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers. - Suivi des attestations d'assurance et d'entretien de votre logement. - Suivi des travaux. Etablissement de devis, commandes et règlement des fournisseurs.
<p><u>Offre confort</u></p> <p>=</p> <p>7,80 % HT des encaissements soit 8,98% TTC des loyers hors charges dont 1,90% TTC pour l'assurance loyers impayés</p>	<p style="text-align: center;">FORMULE STANDARD</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">UNE ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS EN CAS DE SINISTRE</p> <p>Cette assurance comporte 4 couvertures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une garantie des loyers et charges impayés à 100 % sans franchise ni carence ni plafond de loyer (pas de limite d'indemnisation) - Une garantie détériorations immobilières : prise en charge de dégradations non couvertes par le dépôt de garantie (Plafond de 7625 euros par sinistre ; sans franchise)

	<ul style="list-style-type: none"> - Une garantie défense recours : la compagnie garantie l'assuré contre un éventuel litige juridique l'opposant à son locataire. - Une garantie protection juridique : prise en charge totale des frais d'avocat, d'huissier et de justice si le dossier est confié à la compagnie MMA.
<p><u>Offre VIP</u> =</p> <p>7,90 % HT des encaissements soit 9,48% TTC des loyers hors charges</p>	<p style="text-align: center;">FORMULE STANDARD + SERVICES VIP</p> <p>Cette formule permet au bailleur de bénéficier de tous les services de l'OFFRE STANDARD et des services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion en priorité de votre dossier dans les 3 heures (jour ouvré) - Rendez-vous téléphonique ou physique annuel pour faire le point sur le partenariat gestion - Inscription au Blog d'information juridique : www.blog-ma-gestion-locative.com - Mise à disposition sur demande d'une conciergerie en mobilité <p>En option, le bailleur peut souscrire une assurance des risques locatifs à 1,90 % TTC sur loyers et charges (voir détail des couvertures ci-dessus) soit un total de 11,38 % TTC.</p>
<p><u>Offre stationnement</u> =</p> <p>9,90 % HT</p>	<p style="text-align: center;">9,90 % HT des encaissements (soit 11,88 % TTC) pour un box ou un parking.</p>



INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
- Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
- Taux de TVA en vigueur : 20 %



Conditions générales :

1. RÉSEAU BONAPARTE et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
2. L'agent commercial mandataire du RÉSEAU BONAPARTE n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties et ne peuvent être rédigés que par un notaire, un huissier ou un avocat.
3. Nos honoraires sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus et doivent être payés au moment de la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.
5. Nos honoraires sont directement payés au RÉSEAU BONAPARTE par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

Zone très tendue :

75 — Paris : Paris. 78 — Yvelines : Chatou, Le Chesnay, Croissy-sur-Seine, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi, Le Pecq, Rocquencourt, Saint-Germain-en-Laye, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Le Vésinet, Viroflay. 92 — Hauts-de-Seine : Antony, Asnières-sur-Seine,

Bagneux, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Chaville, Clamart, Clichy, Colombes, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, Garches, La Garenne-Colombes, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Malakoff, Marnes-la-Coquette, Meudon, Montrouge, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Le Plessis-Robinson, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint Cloud, Sceaux, Sèvres, Suresnes, Vanves, Vaucresson, Ville-d'Avray. 93 — Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, Bagnolet, Les Lilas, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Le Raincy, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Saint-Denis, Saint-Ouen, Villemomble.

94 — Val-de-Marne : Arcueil, Bry-sur-Marne, Cachan, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Villejuif, Vincennes. 95 — Val-d'Oise : Enghien-les-Bains

Zone tendue : 28 Agglomérations :

Annecy, Arles, Bastia, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Draguignan, Fréjus, Genève – Annemasse, Grenoble, La Rochelle, La Teste-de-Buch – Arcachon, Lille, Lyon, Marseille – Aix-en-Provence, Meaux, Menton – Monaco, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Saint-Nazaire, Sète, Strasbourg, Thonon les-Bains, Toulon, Toulouse.